



Procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 25 novembre 2021 à Paris et en visioconférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (11) :

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
- M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;
- Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;
- Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
- M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie, représenté par Mme Claire THUAUDET ;
- Mme Élodie Paris, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs (suppléante) ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Solène MARIÉ ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Membres absents excusés (3) :

- M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
- Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 2021-2 ;
4. Budget de l'exercice 2022 ;
5. Contrat collectif du personnel local ;
6. Tarifs et barèmes de l'année 2022 ;
7. Bilan des biens inscrits à l'inventaire physique et sorties d'inventaire ;
8. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
9. HCERES : bilan de la visite sur site ;
10. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2022 ;
11. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
12. Questions diverses.

* * *

1. Examen du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome rend hommage à Philippe Levillain, décédé brutalement le 4 octobre 2021. Directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine à l'EFR de 1977 à 1982, professeur à l'université de Lille puis de Nanterre, il représentait le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques au conseil d'administration de l'EFR depuis 2014. Spécialiste de l'histoire du catholicisme et de la papauté, dans une approche ouverte et sensible au dialogue avec la société contemporaine, il était profondément attaché à Rome et à l'EFR, dont il était un fidèle et précieux conseiller.

Le premier point d'information concerne la gestion de la crise sanitaire due au Covid-19. La rentrée 2021 a vu la reprise des rencontres scientifiques et l'organisation d'ateliers de formation, activités qui avaient souvent dû être reportées au cours de l'année. Plusieurs formations pour les membres scientifiques ont été organisées cet automne, notamment celle, dans le cadre du ResEFE, sur le paysage du numérique, à Madrid, du 13 au 15 octobre 2021, pour les nouveaux membres, ou encore la préparation aux candidatures au CNRS. Une formation à l'outil Omeka s'est tenue à Rome le 18 novembre dernier, et une autre sur le montage de projets auprès de l'ERC (Starting) le 22 novembre 2021. Pour ce qui a trait à l'accueil de manifestations, les jauges des salles du bâtiment de la place Navone ont été augmentées, pour atteindre 60 personnes (au lieu de 40) pour la salle de conférences et 20 (au lieu de 12) pour la salle de séminaire. En bibliothèque, il a été mis fin très récemment au système de réservation préalable des places de lecteurs, et la capacité d'accueil est de 80 lecteurs externes désormais. Le personnel de l'EFR doit se soumettre, depuis le 15 octobre 2021, au contrôle du passe sanitaire pour accéder aux lieux de travail, soit par la présentation du code QR relatif au vaccin ou celui relatif à un test antigénique. Pour les usagers des salles de la place Navone, ce contrôle est effectué par le personnel d'accueil tandis que le contrôle des lecteurs en bibliothèque est effectué par la société de gardiennage du palais Farnèse. Le 6 décembre prochain, l'accès à certains lieux publics sera restreint aux seules personnes en possession du passe vaccinal, le test n'étant plus accepté.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels. La directrice indique aux membres du conseil le contexte dans lequel le poste de responsable des publications a été publié. Le titulaire du poste, R. Figuiet, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Depuis septembre 2016, il avait la tâche de coordonner les services des publications de l'École française de Rome et de la Casa de Velázquez. Avec la crise sanitaire du Covid-19, les déplacements à l'international étant devenus plus difficiles, et compte tenu du volume d'activité du service, il est apparu nécessaire de nommer un responsable sur place, à Rome, à temps plein. Après publication du poste jusqu'en septembre 2021, sur 20 candidatures reçues (13 femmes et 5 hommes), 5 candidats ont été auditionnés (4 femmes et 1 homme). Le comité de sélection était composé de la directrice de l'EFR, de la responsable administrative, du responsable des publications de l'IFAO et du directeur des études pour l'Antiquité. Une seule candidature provenait d'une institution publique. La candidate retenue, Anne-Sophie Bourg, a une formation en lettres classiques et travaille aux éditions Armand Colin depuis 2010 en tant que responsable éditoriale en sciences humaines (dont 3 revues scientifiques). Le délai de préavis étant de 3 mois, A.-S. Bourg prendra ses fonctions au 1^{er} février et non au 1^{er} janvier 2022. Le service des publications a pâti du manque de présence d'un responsable sur place et la directrice de l'EFR se réjouit donc de cette arrivée, qui répondra aux nécessités d'interaction avec les autres services.

Y.-M. Bercé demande quelle est la nature du poste de responsable du service des publications. La directrice de l'EFR répond qu'il s'agit d'un emploi pérenne de l'établissement, qui peut être pourvu par un fonctionnaire, par voie de détachement, ou par une personne venant du privé. Dans ce cas, c'est un contrat de droit public qui est proposé à l'intéressé. R. Figuiet avait passé un concours et avait été titularisé sur le poste. En pourvoyant le poste pour 4 ans, l'établissement retourne désormais à une situation conforme au décret qui le régit.

Avec la crise sanitaire du Covid-19, R. Figuiet, qui passait en précédence une semaine à Rome, une semaine à Madrid et deux semaines à Paris chaque mois, ne s'est plus déplacé à Rome. En outre, compte tenu de l'attribution du mi-temps à la Casa de Velázquez, il a été nécessaire de recruter une assistante de gestion, qui continuera d'assurer un soutien administratif jusqu'en juin 2022. La nouvelle responsable du service des publications devrait progressivement reprendre la plus grande partie des missions de l'actuelle assistante de gestion.

Un débat porte ensuite sur la position de la tutelle relative à l'organisation proposée à compter de 2022, à savoir la fin de la mutualisation des activités du responsable des publications entre l'EFR et la Casa de Velázquez. Il est constaté que la nomination d'une personne à temps plein, sur place, répondra mieux aux exigences de fonctionnement du service. La coordination des deux services des publications a été une expérimentation, qui correspondait, lorsqu'elle a été initiée, à un contexte qui a évolué. Cette mesure montrait désormais ses limites, mais dans la nouvelle configuration les deux services des publications continueront, autrement, leurs collaborations. Compte tenu, entre autres, de la création du service commun du ResEFE, c'est dans ce cadre que les directeurs des EFE souhaitent conduire les mutualisations, au profit de l'ensemble du Réseau des EFE, comme c'est le cas, par exemple, pour leur politique en matière de transition numérique, appuyée sur un personnel dédié au sein du service commun.

Le représentant du ministère souscrit aux propos, notamment dans le contexte sanitaire actuel : une configuration identique n'était plus envisageable.

Deux autres recrutements seront opérationnels en 2022. Le poste de topographe-géomaticien sera pourvu, au 1^{er} janvier 2022 par Lorenzo Fornaciari, retenu après audition sur les 10 candidatures reçues. Le recrutement sur ce poste avait été différé à la suite du départ de F. Fouriaux en avril de cette même année. Ce dernier a obtenu à l'automne un poste d'ingénieur de recherche en contrat à durée déterminée (CNRS) au Centre Jean Bérard de Naples. Ces deux personnels travailleront donc

ensemble, renforçant ainsi les collaborations entre l'EFR et l'unité de recherche dont elle partage la tutelle avec le CNRS. Un autre poste ouvert sera pourvu au 1^{er} janvier 2022, celui d'assistant de bibliothèque. La publication de ce poste fait suite au départ à la retraite de deux magasiniers (un en juillet 2020, le départ du deuxième magasinier étant prévu en mai 2022). L'assistant de bibliothèque sera notamment chargé de l'accueil des publics et aura également une mission de communication.

Par ailleurs, la directrice de l'EFR informe le conseil de la signature, le 10 novembre 2021, du contrat collectif du personnel local pour la période 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2023. La principale mesure porte sur l'attribution d'un troisième échelon d'ancienneté. La direction de l'EFR et la représentation syndicale ont toutefois pris l'engagement de réviser l'ensemble du déroulé de carrière du personnel local et de la grille d'avancement. Parallèlement, une première étape convenue a été de décorrélérer, lors des avancements à l'ancienneté (changement de niveau), la reconnaissance économique du niveau de rétribution supérieur (acquise) du niveau administratif correspondant lui-même. Ainsi, les personnels conservent la valorisation économique de l'avancement mais non le changement de niveau, qui engendrait en précedence des situations administratives et des niveaux hiérarchiques inappropriés.

Une autre avancée faite à la suite du dialogue avec la représentation syndicale concerne les contrats des chercheurs embauchés sur financements fléchés. Désormais, il sera possible d'employer les chercheurs pour l'intégralité de la durée du financement, alors que le droit italien impose la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée au-delà d'un an d'activité. Une grille de rémunération afférente a été convenue, pour trois profils : doctorant ou titulaire d'un master possédant un an d'expérience, docteur possédant moins de 3 ans d'expérience et docteur possédant plus de 3 ans d'expérience. Cette grille de rémunération permettra aux porteurs de programmes financiers de construire leurs budgets en personnel avec plus de visibilité.

Y.-M. Bercé se félicite des efforts de la direction de l'établissement pour rapprocher la gestion des diverses catégories de personnels au sein de l'EFR, en faisant concorder, autant que faire se peut, le droit du travail français et le droit du travail italien. La directrice répond qu'on ne peut exactement harmoniser toutes les procédures mais à tout le moins rapprocher le plus possible les pratiques. À titre d'exemple, la mise en place du télétravail a, dans un premier temps, été opérationnelle en septembre 2020 pour les agents de droit public, et la charte a été légèrement adaptée pour le personnel local quelques jours plus tard, tout en conservant les grands principes. La directrice salue à ce propos la qualité du dialogue avec la représentation syndicale italienne. Un autre exemple de rapprochement des deux législations est donné, celui du référent Égalité et lutte contre les discriminations. La législation française prévoit une nomination par le chef de l'établissement tandis que la réglementation italienne préconise un comité paritaire direction-représentation syndicale. Là encore, un dialogue constructif a permis de régler la question, en optant pour une nomination de la directrice après consultation du personnel.

La présidente du conseil d'administration félicite la direction et les équipes pour le travail accompli.

La directrice fait part au conseil d'administration d'un dispositif d'accueil nouveau depuis la rentrée universitaire 2021 au sein de l'établissement : la délégation d'enseignants-chercheurs, soutenue par une dotation fléchée de 70 000 euros en juin 2021, Isabelle Poutrin (professeur à l'université de Reims-Champagne Ardenne) a été accueillie le 1^{er} octobre 2021 pour un séjour se prolongeant jusqu'au 30 juin 2022 (préparation d'un projet ERC). L'enveloppe financière disponible permet également d'accueillir pour 6 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022, Anna Sconza (maîtresse de conférences en études italiennes, Sorbonne Nouvelle), en vue du dépôt d'un projet auprès de l'ANR. En accord avec le conseil scientifique, la direction a choisi de profiter de ce nouveau dispositif pour renforcer les projets « impulsion » sélectionnés en 2020, en lançant un appel à manifestation d'intérêts auprès des chercheurs déjà intégrés aux équipes de ces six projets. I Poutrin et A. Sconza sont toutes deux responsables d'un de ces projets.

Pour ce qui concerne l'immobilier, le prestataire de gardiennage du bâtiment de la place Navone changera au 1^{er} janvier 2022. Le coût annuel du gardiennage, soit 150 000 euros en incluant celui du palais Farnèse, pèse lourdement sur le budget de fonctionnement. La directrice présente également l'état des travaux de restauration des toitures du palais Farnèse. En janvier 2022, des salles du troisième étage du palais Farnèse, actuellement fermées pour les travaux, seront réouvertes, tandis que les salles suivantes seront fermées à leur tour (sous-phase 2 de la phase 1, via dei Farnesi). La directrice précise que la coordination du chantier avait sollicité l'autorisation de déménager la bibliothèque Volterra au cours de l'actuelle phase 1, alors que le déménagement était prévu en phase 4. La direction de l'établissement n'a pas accédé à cette demande car ce déménagement est délicat et ne peut se faire dans la précipitation. En parallèle, de nombreuses initiatives ont été prises pour la valorisation du palais Farnèse, dont l'ouverture d'un carnet Hypothèses « Farnèse 150 » (sur le palais Farnèse, du patrimoine au chantier de restauration), partagé avec l'ambassade. La responsable de la bibliothèque fait part des difficultés logistiques au quotidien, mais évoque aussi la solidarité qui s'est créée entre les personnels, après une période de crise sanitaire qui a éloigné les personnes des relations de travail. La responsable de la bibliothèque remercie à ce propos les personnels de la bibliothèque pour leur engagement dans ce chantier. La directrice de l'EFR complète le propos en soulignant l'importance de travailler de manière transversale, en associant en amont tous les services concernés par un projet. Un poste de bibliothécaire a été installé dans la galerie pour créer plus de proximité avec les lecteurs. Par ailleurs, le chantier de réinformatisation de la bibliothèque suit son cours, en partenariat avec la Villa Médicis et le Centre Jean Bérard. Désormais, il est possible d'interroger à distance les ressources de la bibliothèque en ligne. Pour finir, le laboratoire d'archéologie sera installé d'ici la fin de l'année au rez-de chaussée de la place Navone, à la suite de la fermeture du site de la Crypta Balbi. La directrice de l'EFR remercie les personnels qui ont contribué au déménagement.

Un autre point d'information concerne le renforcement des outils et des équipements informatiques à l'EFR : fin des travaux de réinformatisation de la bibliothèque et mise en place de l'accès à distance des ressources électroniques de la bibliothèque, introduction d'une nouvelle version de l'intranet, ouverture d'une plateforme pour les échanges de documents avec des collaborateurs externes, formation des nouveaux membres aux outils de l'établissement, choix du prestataire pour le nouveau site des publications.

Un autre point d'information regarde l'activité du réseau des EFE. L'EFR assume la présidence du réseau jusqu'au 31 décembre 2021, puis passera le relais à l'IFAO pour 2022. L'année 2021 a été l'année de l'évaluation des Écoles française à l'étranger par le HCERES, ce qui a impliqué une lourde gestion en matière de coordination des EFE, qui a toutefois permis de mieux connaître l'ensemble du dispositif. Le comité des directeurs tenu en septembre 2021 à l'occasion du séminaire annuel des EFE a permis d'amorcer une réflexion sur la composition du futur Conseil d'orientation stratégique (COS) à mettre en place selon les termes du décret n°2021-146 du 10 février 2021 portant diverses dispositions relatives aux Écoles françaises à l'étranger. Ce conseil devra être composé de 7 membres, dont 5 proposés par les directeurs des Écoles, et 2 directement par le ministère. Ces personnalités scientifiques, extérieures aux EFE, devront être en mesure d'apporter une expertise leur permettant de renforcer leur présence dans les réseaux internationaux. Aussi a-t-il été décidé de proposer des personnalités exerçant leurs activités en dehors des pays hôtes des EFE. L'accent sera mis sur des domaines, comme le numérique, l'innovation, les relations entre science et société, dans lesquels ces experts pourront éclairer les choix et les orientations du Réseau. Une proposition de liste sera transmise au ministère début 2022.

Un dernier point d'information est porté à la connaissance du conseil d'administration : récemment a eu lieu le premier « séminaire de gouvernance », d'une durée d'un jour et demi, réunissant l'ensemble des chefs de service de l'EFR, afin d'amorcer une réflexion sur les indicateurs à mettre en place pour le futur contrat quinquennal. Entre autres thèmes ont été également abordés les voies de l'augmentation des ressources financières, la communication et le renforcement du pôle recherche par la création du poste de coordonnateur pour la recherche et la valorisation.

3. Budget rectificatif 2021-2

M. Zimmermann, agent comptable de l'EFR, prend la parole. En guise d'introduction, il est indiqué qu'entre le budget initial 2021 et le budget rectificatif n °2, on constate une amélioration du solde budgétaire, passant de - 508 207 euros à - 249 584 euros, du fait de l'évolution des recettes.

Tableau 1 - Tableau des emplois

Le nombre d'emploi sous plafond est revu à la baisse du fait du report de recrutements sur postes vacants au 1^{er} janvier 2021 ou au cours de l'année, pour une différence de 2 ETP. Sur les recettes fléchées, le chercheur ayant obtenu une bourse Marie Skłodowska-Curie a été nommé maître de conférences, réduisant ainsi la consommation des emplois, malgré la prolongation des contrats 2021 pour le projet Performart.

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

À noter, comme indiqué lors des commentaires donnés sur le tableau 1, une diminution des dépenses de personnel (-135 000 euros) du fait des 2 ETP non consommés ainsi que de moindres demandes de versement pour le traitement de fin de contrat « *trattamento di fine rapporto* » (- 75 000 euros). L'agent comptable de l'EFR précise toutefois que sur 2021 a été prévue la régularisation des salaires du personnel local dans le cadre de la renégociation du contrat collectif qui prévoit l'attribution d'un troisième échelon d'ancienneté (25 000 euros), et des versements plus importants s'agissant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

Tableau 3 - dépenses par destination

Pour la bibliothèque, la différence de -17.400 euros par rapport au BR1 s'explique par de moindres dépenses pour les logiciels de gestion par rapport aux prévisions qui intégraient un double paiement en 2021 du fait de la mise en place du nouveau logiciel, et d'un appel réduit aux contrats étudiants. Pour la diffusion des savoirs, les frais de fonctionnement ont notablement augmenté en raison du départ, au mois de septembre 2021, de l'éditrice recrutée en avril 2021, laquelle a continué sa collaboration avec l'établissement sous forme de prestation externe (jusqu'au 30 juin 2022, pour une prestation se montant à 35 600 euros). En immobilier, la légère augmentation des dépenses s'explique par le déménagement, en fin d'année 2021, du laboratoire d'archéologie de la Crypta Balbi au rez-de-chaussée de l'immeuble de la place Navone et de la prise en compte de travaux de maintenance complémentaires (toit, régulation thermique, etc.). Pour ce qui a trait au pilotage, on observe un ajustement des crédits (-13 000 euros pour la communication, - 42 500 euros pour la formation, - 16 000 euros sur d'autres lignes). Pour la recherche, 24 300 euros viennent en diminution sur les recettes fléchées et sont compensés par l'ouverture de 20 000 euros (dotation plan SHS) pour le nouveau dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation lancé par la tutelle en juin 2021.

Les dépenses d'investissement concernent majoritairement l'immobilier, pour le remplacement en 2021 des chaudières de l'immeuble de la place Navone (170 000 euros) et le réaménagement du laboratoire d'archéologie (voir supra), les travaux actuels menés sous l'égide de l'ambassade au palais Farnèse venant s'ajouter à ces dépenses. La virtualisation (70 000 euros), la réinformatisation de la

bibliothèque (55 200 euros) et la mise en place du nouveau site des publications (35 000 euros dont 18 000 de crédits de paiement en 2021) comptent parmi les autres postes de dépense importants en investissement.

Pour ce qui concerne les recettes, le BR2 intègre une augmentation de 88.849 euros de la subvention pour charge de service public (70 000 euros pour le plan SHS/délégation d'enseignants-chercheurs et 18 849 euros pour la prolongation des contrats doctoraux du fait de la crise sanitaire). Les autres financements publics progressent de 26.100 euros par rapport au BR1. À l'inverse, les recettes propres diminuent, notamment en raison de moindres recettes d'hébergement (-52.000 euros).

Le compte de résultat prévisionnel présente un excédent de 48.615 euros alors que le BI avait été présenté avec un déficit de 212.742 euros. Cet excédent s'explique par le décalage entre les versements perçus par le ministère (plan SHS et prolongation des contrats doctoraux) et les dépenses correspondantes qui seront réalisées principalement en 2022.

Cet excédent comptable permet à l'EFR de dégager une capacité d'autofinancement de 328.615 euros qui permet de financer une grande partie des investissements de 2021. Le prélèvement sur le fonds de roulement n'est que de 110.429 euros et il devrait s'établir à 3.130.161 euros au 31 décembre 2021.

L'agent comptable présente ensuite le plan de trésorerie et le tableau des opérations liées aux recettes fléchées sachant que pour ce dernier l'année 2021 se traduit par un décalage de trésorerie du fait de dépenses plus importantes que les recettes encaissées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n° 2 de 2021.

4. Budget de l'exercice 2022

La directrice de l'EFR expose en introduction les difficultés à construire le budget 2022. En effet, la crise sanitaire s'est traduite par une baisse des recettes, en particulier des ressources propres. Par ailleurs, les prévisions pour 2022 mettent en lumière une forte augmentation des charges fixes, notamment sur les fluides (électricité et gaz) et, au long cours, le poids des dépenses de gardiennage relatives à l'accès au palais Farnèse ainsi qu'à la résidence place Navone, nécessaires à la sécurité des biens et des personnes.

L'agent comptable de l'EFR procède à un comparatif entre les budgets initiaux 2021 et 2022. Les recettes ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement, et les moyens actuels ne permettent pas d'enregistrer de manière certaine les recrutements nouveaux identifiés comme nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accompagnement de ses activités croissantes par la direction. Ainsi, l'autorisation à adopter un budget en déficit et à prélever sur le fonds de roulement reçue le matin même de la tutelle conditionne les deux créations de postes évoquées par la directrice à l'accroissement en cours d'exercice des recettes propres de l'établissement.

Tableau 1 - Tableau des emplois

Les emplois sous plafond État s'élèvent à 69 ETPT soit 3 de plus qu'au BR2 de 2021. Il intègre le recrutement d'un topographe-géomaticien et d'un assistant de bibliothèque au 1^{er} janvier 2022 ainsi que le retour (ou le remplacement) de l'éditrice actuellement en disponibilité à compter du 1^{er} juillet. À cela s'ajoute la création de deux nouvelles fonctions qui ne seraient toutefois pourvues qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, à savoir un coordinateur pour la recherche et la valorisation scientifique et un poste de chargé du numérique (mi-temps).

Les emplois financés hors SCSP correspondent à 6 ETPT et participent aux programmes Performart (ERC), Humane (bourse Marie Skłodowska-Curie), Processetti (ANR) et Globalvat (ANR).

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

Le budget 2022 est composé de 7.080.112 euros de recettes et 7.338.840 euros de dépenses, ce qui se traduit par un déficit de 258.728 euros. Pour mémoire celui-ci était de 508.207 euros en 2021 mais cela s'expliquait par des dépenses d'investissement plus importantes et un niveau très faible de recettes fléchées.

Les dépenses

Le niveau des dépenses de personnel atteint celui de 2017 qui intégrait un niveau élevé de rémunérations pour les programmes financés par des recettes fléchées. Ainsi les dépenses progressent de 133.400 euros pour le personnel EFR et diminuent de 65.000 euros pour les dépenses sur recettes fléchées. L'accroissement résulte de la création de nouveaux postes (55.000 euros), de l'accroissement de l'allocation de retour à l'emploi (40.000 euros) et pour 29.400 euros de mesures nouvelles (indemnité mutuelle, statut des membres, remplacement responsable des publications).

Le niveau élevé des dépenses de fonctionnement s'explique par les dépenses de gardiennage, les dépenses au titre de la crise sanitaire Covid, les indemnités versées pour les défraiements des chercheurs résidents et en délégation. On constate par ailleurs une baisse des dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Au vu des difficultés rencontrées lors de la construction du budget, tous les services ont été amenés à faire des efforts et cela s'est traduit par une diminution de 10% des budgets initialement demandés par les sections scientifiques et par une baisse de 20.000 euros pour la bibliothèque et le pilotage, 10.000 euros pour l'immobilier.

Dépenses par destination.

Pour la bibliothèque, les prévisions de dépenses s'élèvent à 309 000 euros contre 364 850 euros en 2021. Outre la réduction imposée par le contexte budgétaire, la baisse correspond à l'arrêt de la maintenance pour le logiciel Millennium.

Pour les publications, les dépenses de personnels (éditrice en disponibilité jusqu'au 30 juin 2022) ont été transférées sur des prestations externes pour la moitié de l'année.

Pour la recherche, le budget passe de 487 300 euros en 2021 à 528 490 euros en 2022 en raison de l'augmentation des dépenses sur recettes fléchées (73.900 euros en 2022, 33.200 euros en 2021) et des dépenses relatives aux chercheurs accueillis à l'EFR en délégation, la dépenses s'élevant à 50.000 euros en 2022.

Le pilotage observe une augmentation de 30 000 euros par rapport à 2021 et son budget s'élève à 549 700 euros notamment par une prévision d'augmentation des frais de mission. L'immobilier enregistrera de moindres dépenses, du fait de l'abandon du site de la Crypta Balbi ainsi que du loyer versé à l'EFEO (départ à la retraite du responsable des publications).

La formation conserve les 150 000 euros d'octroi de bourses ; en outre, les ateliers doctoraux seront augmentés, et les dépenses en parallèle (46 200 euros en 2022 contre 25 800 en 2021).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2022 porteront côté informatique sur la mise en œuvre de la virtualisation et l'achat de matériels. Le site internet de l'EFR bénéficiera d'une évolution structurelle tandis que le nouveau site des publications devrait être fonctionnel en milieu d'année.

Les dépenses de travaux seront moins importantes qu'en 2021 et porteront sur les deux sites de l'École, dont une partie sera assurée par le service des travaux et bâtiments en Italie de l'Ambassade.

Les recettes

La subvention pour charge de service public s'élève à 6 316 967 euros, soit 14 192 euros supplémentaires, comme compensation des nouvelles mesures nationales relatives à l'indemnité de télétravail et la mise en place de la protection sociale complémentaires (PSC) au 1^{er} janvier 2022.

Les autres recettes concernent des financements publics (69 000 euros dont 45 000 euros de préciput au titre du programme Globalvat), les ressources propres (459 200 euros dont une augmentation programmée des recettes d'hébergement et en bibliothèque par rapport aux recettes de 2021), et les recettes fléchées (234 945 euros).

Tableau 4 - Équilibre financier

Le tableau de l'équilibre financier part du résultat budgétaire, soit 258.728 euros et permet de mesurer ses conséquences en termes de trésorerie. En 2022, la trésorerie fléchée sera abondée de 38.045 euros alors qu'il sera prélevé 296.773 euros sur la trésorerie de l'établissement.

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel de 2022 affiche un déficit de 348.973 euros. Il s'explique pour partie (70.000 euros) par les financements perçus en 2021 pour des dépenses qui seront exécutées en 2022 (accueil d'enseignants-chercheurs en délégation, prolongation des contrats doctoraux). Pour le reste, la situation sanitaire implique des recettes propres de faible niveau, la subvention du ministère est revalorisée à hauteur des dépenses de personnel nouvelles (indemnité télétravail et mutuelle) et ne prend pas en compte l'accroissement mécanique de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement (avec un rappel au coût élevé du gardiennage).

La présidente du conseil d'administration note que le budget est déficitaire mais présenté de façon sincère. Certaines dépenses sont incompressibles, notamment sur les aspects de sécurité, qui sont parfois pris en charge, au moins partiellement, par l'Etat.

Une discussion est entamée avec le représentant du ministère. Le ministère soutient les établissements dans leurs besoins de gardiennage et peut octroyer une subvention supplémentaire à ce titre, si documentée. Ainsi, la directrice de l'EFR indique qu'elle transmettra une demande écrite, notamment après avoir pris l'attache de l'ambassade pour les exigences de sécurité relatives à l'accès au palais Farnèse. Le représentant du ministère encourage la directrice de l'EFR à transmettre une demande. Il indique par ailleurs qu'un courrier a été transmis à l'EFR pour autoriser le vote du budget en déficit. Les deux créations de poste sont conditionnées à l'augmentation des recettes en cours d'année.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget 2022.

5. Contrat collectif du personnel local

Les nouvelles dispositions du contrat ayant été abordées dans les informations de la directrice (point 2 de l'ordre du jour), il est précisé que le contrat a une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le contrat collectif du personnel local pour la période 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2023.

6. Tarifs et barèmes de l'année 2022

Les modifications concernent les tarifs des nuitées au sein de la résidence de la place Navone, non modifiés depuis plusieurs années. De la même manière, les droits d'inscription en bibliothèque passent de 25 à 30 euros. Les barèmes de remboursement des missions sont par ailleurs augmentés de 50 euros ; un nouveau tarif est prévu pour les remboursements sollicités dans le cadre de fouilles archéologiques.

7. Biens inscrits à l'inventaire physique et sorties d'inventaire

La création d'un inventaire physique était prévue en 2020 mais n'a pu commencer qu'en 2021. Les opérations de 2021 ont porté sur l'intégralité des biens mobiliers présents sur le site de la place Navone (hors matériel informatique) en s'appuyant notamment sur toutes les factures d'achat depuis 2009. Tous les biens présents ont été étiquetés, tandis que les biens non présents ont été sortis de l'inventaire comptable.

L'objectif en 2022 est de procéder à la même opération pour les biens mobiliers au palais Farnèse et de recenser tout le matériel informatique non complètement amorti au 31.12.2021.

8. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

L'année 2021 tablait sur deux objectifs : la mise en place d'un inventaire physique et la sécurisation du processus rémunérations. La réorganisation des services supports a permis à un personnel supplémentaire d'être formé aux rémunérations du personnel local (les rémunérations n'étant gérées jusqu'alors que par une seule personne), réduisant ainsi les risques financiers. L'année 2022 sera consacrée à la formalisation des procédures de paye du personnel local, ainsi qu'à la poursuite du rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable. Enfin, le guide des procédures sera augmenté d'un volet « dépenses ».

9. HCERES : bilan de la visite sur site

Les entretiens organisés dans le cadre de l'évaluation des établissements par le HCERES se sont effectués en deux temps. Une première rencontre a eu lieu à Paris les 7 et 8 octobre 2021 en comité plénier pour l'évaluation du ResEFE : 35 entretiens se sont tenus avec des interlocuteurs du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des chefs d'établissements partenaires, le CNRS, la CPU, des directeurs d'écoles doctorales, de musées, etc. Les entretiens spécifiques pour l'EFR ont concerné, à ces mêmes dates, la présidente du conseil d'administration et l'ancien président du conseil d'administration, le président du conseil scientifique, le président de la commission d'admission des membres, C. Brice, membre du conseil scientifique, A. Rouveret, N. Bériou et G.-H. Soutou pour l'Institut de France (AIBL et ASMP). Les directeurs ont été interrogés sur la mise en place du COS, et sur l'éventuelle mutualisation des fonctions d'agent comptable. Cette réflexion n'a pas fait l'objet d'approfondissement lors des visites sur site. Pour l'EFR, la visite sur site a eu lieu du 4 au 6 novembre 2021 et le 8 novembre 2021 au Centre Jean Bérard (Naples). Au total, 67 personnes, dont 20 personnels de l'EFR, ont été entendues, allant de l'ambassadeur de France à Rome au lecteur de la bibliothèque. Il convient de souligner l'important effort logistique qui a pesé sur l'établissement. Les points mis en évidence dans la lettre de courtoisie du HCERES, adressée aux participants aux entretiens, n'ont pas été particulièrement repris au cours des auditions. Le rapport est attendu pour avril 2022. Il a été unanimement constaté une grande courtoisie des évaluateurs, ainsi qu'un intérêt certain pour les établissements, parfois avec une connaissance limitée, au départ, des EFE.

10. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2022

Le calendrier des réunions prévues pour 2022 est proposé au conseil d'administration (10 mars 2022, 16 juin 2022 et 24 novembre 2022).

11. Approbation des accords et conventions signées par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les conventions signées depuis la dernière réunion du conseil scientifique, la directrice de l'EFR note la convention avec l'ambassade de France à Rome et la société Munus visant à la reprise des visites du palais Farnèse au public. Une autre convention d'importance est l'avenant à la convention d'occupation du sol attenant au bâtiment de la place Navone par le bar, scellant la baisse du montant de l'indemnité mensuelle à 4000 euros au lieu de 5000 euros jusqu'au 31 décembre 2022. Par ailleurs, le conseil d'administration peut prendre connaissance de la convention de fin d'occupation des locaux à l'EFEO à la suite du départ à la retraite du coordonnateur pour le service des publications, ainsi que la convention de délégation d'enseignants-chercheurs (Isabelle Poutrin).

12. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 17 h 25.